

**Conseil d'administration du 16 décembre 2011**

Motion demandant un moratoire sur l'application du dispositif d'évaluation des enseignants-chercheurs

Les universités ont reçu fin novembre l'annonce de la mise en place en 2012 de l'évaluation par le CNU des enseignants-chercheurs (EC) par tranche quadriennale en fonction du mois de naissance. Les établissements doivent retourner pour le 15 janvier les listes des EC à évaluer, que ce soit dans la procédure normale ou pour la prise en compte des demandes individuelles.

L'établissement de ces listes demande des itérations multiples avec les EC, pour assurer de leur rigoureuse exactitude et totale exhaustivité. Ce travail ne peut être fait valablement dans le temps imparti et procurerait une surcharge de travail qui pèserait aussi bien sur la DRH de l'université que sur les membres du conseil d'administration restreint.

Pour la suite de la procédure, un calendrier prévisionnel a été proposé dans l'urgence, dans le cadre d'une démarche calquée sur le dispositif de traitement des dossiers de promotion par les établissements.

En conséquence, le conseil d'administration de l'université Sorbonne Nouvelle demande que l'application du dispositif d'évaluation quadriennale des EC fasse l'objet d'un moratoire de six mois ou d'un an de façon à définir clairement et de façon concertée les conditions adaptées de cette opération, dans ses objectifs et ses critères, dans ses modalités et dans son calendrier de mise en place.